

ON S'ABONNE.

A Cahors, Bureau du Journal, chez A. LA TOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE.

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne
RECLAMES, 50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES
23	Diman.	se Victoire.	
24	Lundi.	se Emilienn.	Labbenque, Martel.
25	Mard.	NATIVITÉ DE N.	
26	Mercr.	s Etienne.	Theyssieu.

LUNAISONS.

● N. L. le 7 à 3 h. 34' du mat.
● P. Q. le 13 à 4 h. 51' du mat
● P. L. le 21, à 8 h. 43' du soir.
● D. Q. le 28, à 7 h. 33' du soir.

Départ des Correspondances

DESIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (bolte).
Gramat, Rodez, Labastide, Lacapelle.	7 h. s.	4 h. m.
Valence-d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	3 h 30 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Causade, Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, Tulle.	7 h. s.	9 h 30 s.
Assier, Gabrelets, Fagnès-du-Lot, Périgean, Livernon, St.-Géry, Castelnau-de-Montrastier.	7 h. s.	10 h 30 s.
Assier, Martel, Fagnès-du-Lot, Périgean, Livernon, St.-Géry, Castelnau-de-Montrastier.	7 h. s.	10 h s.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figéac, Aurillac, Libos. (*) Agén, Auch, Luch, Castelf. Fumel, Puy-l'Év. Périgueux.	7 h. s.	11 h s.

SERVICE DES POSTES.

DESIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers en ville.
Assier, Lurzès, St.-Géry, Figéac, Livernon, Rodez, Gabrelets, Castelnau.	6 h. s. 6 h. 45 s.
Gourdon, Catus, Sarlat.	6 h. 00 s. 6 h. 45 s.
Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figéac, Vayrac.	5 h 00 s. 6 h. 45 s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.	2 h 45 s. 3 h. 30 s.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agén, Luch, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m. 8 h. matin.
Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	5 h 30 s. 6 h. 45 s.
Montauban, Causade, Toulouse.	9 h 00 s. 8 h. matin.
Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h 15 s. 6 h. 45 s.

Distribution rurale, 7 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figéac et de Gourdon.

Cahors, le 19 Décembre 1866.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 17 décembre..	68 95	98 »
Du 18.....	68 92	97 80
Du 19.....	69 22	97 60

LE PLUS BEAU LIVRE DE BIBLIOTHÈQUE

Offert en Prime à nos Abonnés, LES TRÉSORS DE L'ART

Par M. JEAN ARMENGAUD.
Magnifique volume, format royal, in-4o, papier vélin-parchemin, orné de 150 gravures, dont 50 grandes planches en taille-douce, avant toute lettre, reproduisant les chefs-d'œuvre des grands maîtres
— Très-richement relié. —
Prix : 50 francs dans nos bureaux. Au lieu de 250 francs en librairie. Peu d'exemplaires. — ÉDITION ÉPUISÉE.

BULLETIN

Le télégraphe de Florence vient de nous transmettre à l'instant le discours royal d'ouverture de la session des Chambres italiennes. Ce document a une grande importance, au triple point de vue de la politique extérieure de l'Italie, des rapports à venir de celle-ci avec Rome, et de l'administration intérieure du nouveau royaume. En ce qui concerne l'extérieur, le roi Victor-Emmanuel déclare que l'Italie est libre désormais « de toute domination étrangère, » ce qui implique l'abandon définitif de prétentions ultérieures sur le Tyrol et sur Trieste. Sur la question romaine, il émet des idées un peu moins précises, mais qu'on peut facilement interpréter. Après avoir loué la France de s'être retirée de Rome, conformément aux termes de la convention du 15 septembre, et s'être engagé de nouveau à respecter le territoire pontifical, le roi Victor-Emmanuel ajoute qu'à l'aide de sa bonne intelligence avec l'Empereur des Français, auquel il est lié par la gratitude, de la modération des Romains, de la sagesse du Pape et du

sens droit du peuple italien, on pourra « distinguer et concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et se débattent à Rome. » Ces distinctions et ces réserves signifient très vraisemblablement que le Roi et son ministère sont décidés à faire des concessions nombreuses au point de vue religieux et politique, sinon administratif, à la cour de Rome, pourvu qu'on permette aux Romains d'assimiler leurs institutions civiles à celles de l'Italie. On serait d'autant plus tenté de le croire que le discours royal exprime un peu plus loin l'espoir que le Souverain-Pontife demeurera « indépendant » à Rome. Mais ce sont précisément ces institutions civiles, c'est-à-dire l'administration laïque, qu'il est difficile d'introduire dans les Etats du Saint-Siège. Aussi n'a-t-on point encore résolu le problème.

Le discours du roi annonce, du reste, la ferme intention du cabinet de Florence, d'améliorer l'état des finances, et de rentrer dans une ère de paix et de travail, tout en perfectionnant l'organisation militaire de l'Italie d'après les leçons d'une récente expérience.

Une correspondance italienne dit que l'Impératrice Eugénie arrivera le 22 courant à Rome, et y restera quatre jours.

A propos de ce voyage, les commentaires vont leur train. S. M. aurait mission de décider le Pape à promulguer d'importantes réformes. Le gouvernement français conseillerait de renoncer à quelques-uns de ses droits temporels, à autoriser ses sujets, par exemple, à servir dans l'armée italienne, à devenir employés du royaume d'Italie, sénateurs, députés, citoyens italiens, en un mot, sans cependant cesser d'être romains. Rome serait ville municipale libre; le Pape conserverait sa cour et ses nonces près des puissances étrangères. La France, ajoute-t-on, demanderait alors à celles-ci de s'entendre avec elle pour servir une liste civile à Sa Sainteté.

Le Parlement italien est ouvert, mais la discussion sérieuse d'affaires ne commencera probablement que dans la première quinzaine de

janvier. Cependant, il dépend de la Chambre d'aborder immédiatement les questions politiques, si elle le juge à propos.

On sait qu'en Italie l'adresse ne donne lieu à aucune discussion. Il est d'usage d'en confier la rédaction à un seul commissaire désigné par le président et de la voter sans débat.

Affirmer que l'Empereur Maximilien songe à abdiquer ou dire qu'il est décidé à rester au Mexique, serait prématuré peut-être. En tous cas, il paraît que ceux qui annonçaient son retour se sont trop pressés.

Les derniers avis du Mexique venus par la voie de New-York qu'on ne peut guère accuser de trop de sympathie pour la cause de l'Empire, constatent que l'Empereur Maximilien trouve auprès des Mexicains, plus d'appui qu'auparavant. On assure que pendant le séjour de S. M., à Orizaba, alors que le bruit de son départ pour l'Europe se répandait, des habitants notables de Mexico, lui ont adressé des pétitions couvertes de milliers de signatures et le suppliant de ne pas renoncer à sa couronne. L'Empereur, qui avait en effet songé à venir en Europe, aurait renoncé à ce projet de voyage, en présence des manifestations sympathiques de ses sujets.

Des correspondances d'Athènes donnent des détails intéressants sur l'acte d'héroïsme des insprégés assiégés dans le couvent d'Arcadium. Voyant qu'ils n'avaient plus qu'à mourir en vendant leur vie le plus cher possible, ils se mirent à genoux devant un vieux moine qui soutenait leur courage de ses exhortations depuis deux jours et deux nuits, et lui demandèrent sa bénédiction. Il la leur donna, promettant qu'ils se retrouveraient tous aux pieds de Dieu. Tout le monde, soldats, femmes et enfants ayant répondu Amen, on mit le feu aux poudres et le couvent sauta, engloutissant assiégés et assaillants.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas)

Saint-Petersbourg, 17 décembre.

La France et la Russie ont conclu une convention

de l'amour comme la poussière de leurs vêtements : il pénètre, au contraire, au plus profond de ces cœurs-là, s'y alimente, s'y développe et y pousse de fortes racines.

Au moins en était-il ainsi chez Berthe. Elle le reconnut promptement, ne chercha point à se faire illusion et ne tenta jamais de combattre cet amour. Son rêve suprême était d'entendre parler de Cyrille. Mais la réalisation en était difficile dans sa solitude de Vaux. Elle eut lieu pourtant de la manière la plus naturelle. Au jour de l'an, le jeune comte de Trémicourt adressa à la marquise de Valrive ses souhaits et ceux de ses parents. Il lui écrivait sans contrainte, d'une manière enjouée, avec un intérêt cordial ; en un mot, sur le même ton que quand ils causaient ensemble, et sans allusion aux transports passionnés de leur soirée d'adieu.

Cette lettre, que Berthe reçut avec une joie immense, fit pénétrer dans sa retraite un honneur inconnu. Elle n'était plus seule ; elle ne se sentait plus abandonnée, son cœur ne se serrait plus lorsqu'elle entra le soir dans sa chambre, où l'attendaient ces lignes amies qu'elle relisait tous les jours. Jusque là elle ne s'était remise à son piano qu'avec de pénibles efforts, et elle ne l'avait jamais quitté sans verser des larmes. Maintenant elle plaçait la lettre à côté d'elle, et elle jouait avec plaisir sous les yeux et pour les oreilles de Cyrille.

Sa réponse fut empreinte de ces dispositions d'esprit. Un mois après, Cyrille écrivit de nouveau, au nom de ses parents, disait-il, pour demander à Berthe si elle se proposait de passer encore la saison à Vichy, ajoutant qu'ils y arriveraient dans les dernier

pour la reconstruction de l'Eglise du St-Sépulcre, à Jérusalem. Les ambassadeurs de France et de Russie demanderont la démolition des habitations élevées sur la terrasse de cette Eglise.

St-Nazaire, 17 déc., 8 h. du matin.

Le paquebot transatlantique l'Impératrice Eugénie de la compagnie générale, a fait route, hier soir, à onze heures, pour le Mexique, avec 70 passagers et 600 tonneaux de marchandises.

L'Impératrice touchera à la Martinique au lieu de St-Thomas, à cause de l'épidémie de fièvre jaune qui règne actuellement à St-Thomas.

New-York, 15 décembre.

Le Congrès a accordé le droit de suffrage aux nègres du district de Colombie.

Liverpool, 16 décembre.

Le message de M. Johnson, apporté par l'Africa, dit relativement au Mexique :

« Des assurances réitérées nous ont été données que l'évacuation du Mexique par les troupes françaises aurait lieu au printemps, et que le gouvernement français adopterait alors une attitude de non-intervention telle qu'elle est observée dans les Etats-Unis. On pense qu'après l'évacuation du Mexique, il ne restera aucun sujet de différend entre la France et les Etats-Unis. Vivement intéressés comme nous le sommes à la cause de la liberté et de l'humanité, il nous a semblé que notre devoir évident était d'exercer une influence pour restaurer et établir d'une manière permanente au Mexique la forme de gouvernement locale et républicaine.

Berlin, 17 décembre.

Le roi de Prusse est allé hier à la rencontre du roi de Saxe jusqu'à Grossbeeren, où il a fait une réception cordiale à son auguste visiteur. Les princes de la famille royale, M. de Bismark, les principales autorités, attendaient S. M. Saxonne à la gare de Berlin. Le régiment d'Alexandre était chargé de la garde d'honneur. La musique a joué l'hymne saxon. Le roi Jean a assisté ce matin à l'office divin.

Florence, 17 décembre.

M. Nigra est reparti hier soir pour Paris. La Nazione assure que l'Empereur Napoléon a envoyé ses félicitations au roi d'Italie et à son gouvernement, au sujet de la politique de conciliation, exprimée par le discours de la couronne.

Madrid, 15 décembre, soir.

LL. MM. le prince des Asturies et l'infante Isabelle sont arrivés ce soir, à 5 heures. Les troupes de la garnison formaient la haie sur le passage du cortège, depuis la gare du chemin de fer jusqu'au palais. Une foule énorme stationnait dans les rues. La famille royale a été saluée par les plus vives acclamations.

Paris, 17 décembre, soir.

LL. MM. H. sont rentrés aujourd'hui aux Tuileries. Le journal La France dit que le voyage de l'Impératrice à Rome n'est pas définitivement résolu.

Florence, 17 décembre.

Le journal l'Italie dit que le Pape a reçu M. To-

jours de juin.

On était au commencement de mars. Le docteur Lamoute avait souvent parlé de réitérer la cure à Vichy, et Berthe avait toujours répondu qu'il était encore trop tôt pour prendre une résolution à cet égard. Mais ce n'était là qu'un prétexte ; tout ce qu'elle voulait, c'est qu'il insistât sur la nécessité de ce voyage, afin de lui donner à elle la conscience de ne pas l'entreprendre pour son propre plaisir. Elle en causa donc sérieusement avec lui, et, comme il persistait avec énergie dans son opinion, elle déclara s'y rallier et le chargea de prendre les dispositions nécessaires.

Elle en informa Cyrille, et là finit leur correspondance. Il ne voulait ni se montrer importun, ni l'inquiéter en aucune façon ; il ne lui écrivit donc plus. Ce sacrifice lui coûta beaucoup, mais tourna à son avantage : Berthe fut très sensible à ces regards pour la position où elle se trouvait, à cette preuve de tact et de délicatesse. Elle sut d'autant mieux l'apprécier que, sur ces entrefaites, grondait d'un autre côté des orages qui, d'une part, navraient et désolaient la marquise, et, d'autre part, rehaussaient encore à ses yeux la noble conduite de Cyrille.

Sa sœur Anna demandait le divorce. Pendant le long hiver si tristement passé à Hautchêne, la jeune baronne s'était éprise de M. Toussaint, précepteur de ses beaux-fils, le meilleur homme du monde. Il avait rivalisé de soins avec elle pour les deux petits garçons atteints de la scarlatine, et, aussi étourdi, aussi inflammable qu'elle-même, il partageait une passion dont il ne prévoyait pas l'issue. Lorsque le baron revint au printemps, après un séjour de quatre mois à Paris, Anna lui déclara assez sèchemen

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

du 28 décembre 1866.

BERTHE

IMITÉ DE LALLEMAND

M^{me} LA C^{te} HAHN-HAHN

COMÉ PREMIER

VIII.

De retour à Vaux, Berthe se souvint avec quelle répugnance elle était partie pour Vichy. « C'est Dieu qui l'a voulu, se dit-elle ; c'est Dieu qui me soumet à ces épreuves. »

Avec l'abnégation de la première jeunesse, si riche en énergie et en courage qu'elle s'imagine en être pourvue jusqu'à son heure dernière, Berthe reprit ses occupations accoutumées par trois mois d'absence, et s'en créa même de nouvelles. Elle fit construire une magnifique serre pour Edmond et reculer les limites du parc. Sa douceur et sa bonté n'avait d'égalé que sa bienfaisance. Autant qu'elle pouvait, elle procurait à autrui tout le bonheur, toute la joie dont la privation lui était si douloureuse. Elle s'occupait du

La reproduction est interdite.

nello avec la plus grande bienveillance et de façon à faire espérer une heureuse issue à sa mission.

On assure que le général Fleury retournera dès demain à Paris.

OUVERTURE DU PARLEMENT ITALIEN.

DISCOURS DU ROI.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés, La patrie est libre désormais de toute domination étrangère. C'est avec une joie profonde que je le déclare aux représentants de vingt-cinq millions d'italiens.

La Nation a eu foi en moi; j'ai eu foi en elle. Ce grand événement couronnant nos efforts communs, donne un nouvel essor à l'œuvre de la civilisation et rend plus sûr l'équilibre politique en Europe.

Par sa promptitude à s'organiser militairement et par l'union rapide de ses populations, l'Italie a acquis le crédit qui lui était nécessaire pour atteindre par elle-même et avec l'aide d'alliances efficaces, son indépendance. Elle a trouvé un encouragement et un appui pour cette œuvre laborieuse, dans la sympathie des gouvernements et des peuples civilisés, soutenue et accrue encore par la persévérance courageuse des provinces vénitiennes dans l'entreprise commune de l'affranchissement national.

Le traité de paix avec l'Empire d'Autriche qui vous sera présenté, sera suivi de négociations qui faciliteront les échanges entre les deux Etats.

Le gouvernement français, fidèle aux obligations qu'il a contractées par la convention de septembre, a retiré ses troupes de Rome. De son côté, le gouvernement italien, observant les engagements pris, a respecté et respectera le territoire pontifical.

La bonne intelligence avec l'Empereur des Français à qui nous sommes liés par l'amitié et la gratitude, la modération des Romains, la sagesse du Souverain Pontife, le sentiment religieux et le sens droit du peuple italien aideront à distinguer et à concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et se débattent à Rome.

Attaché à la religion de nos pères qui est aussi celle de la plus grande partie des Italiens, je rends hommage en même temps au principe de liberté dont nos institutions s'inspirent et qui, appliquée avec sincérité et largeur, écartera les causes des anciens différends entre l'Eglise et l'Etat.

Ces dispositions de notre part, en rassurant les consciences catholiques, accompliront, je l'espère, les vœux que je forme pour que le Souverain Pontife demeure indépendant à Rome.

L'Italie est en sûreté maintenant, qu'en outre de la valeur de ses fils qui, à travers les variations de la fortune ne s'est démentie ni sur terre ni sur mer, ni dans les rangs de l'armée, ni dans ceux des volontaires, elle a pour rempart de son indépendance, les boulevards même qui ont servi à l'opprimer.

L'Italie peut et doit donc maintenant tourner tous ses efforts vers l'accroissement de sa prospérité. De même que les Italiens ont apporté une concorde admirable dans l'affirmation de leur indépendance, qu'ils se consacrent aujourd'hui tous ensemble, avec intelligence, ardeur, et une constance indomptable, à développer les ressources économiques de la péninsule.

Plusieurs projets de loi vous seront présentés à cet effet.

Au milieu des travaux de la paix, favorisés par un avenir assuré, nous ne négligerons pas de perfectionner, d'après les leçons de l'expérience, notre organisation militaire, afin qu'avec la moindre dépense possible, l'Italie ne soit pas privée des forces nécessaires pour maintenir la place qui lui convient parmi les grandes nations.

Les mesures prises récemment dans l'administration du royaume et celles qui vous seront proposées surtout pour la perception des impôts et la comptabilité de l'Etat, contribueront à améliorer la gestion de la chose publique.

Mon gouvernement a pourvu d'avance aux dépenses de l'année qui va s'ouvrir et aux paiements extraordinaires de toute nature. Il vous demandera pour 1867 la continuation des mesures financières votées pour 1866.

Ainsi le pouvoir législatif pourra discuter librement les projets de loi qui lui seront présentés pour fournir à l'Etat les ressources nécessaires à ses besoins, pour améliorer l'assiette des impôts et les égaliser entre les diverses provinces du royaume.

Si, comme j'en ai l'entière confiance, les populations de l'Italie ne manquent pas de cette activité qui a fait la richesse et la puissance de nos aïeux, il ne faudra

qu'elle voulait divorcer — et pourquoi — et épouser M. Toussaint.

Sans manifester ni colère ni tristesse, ni dépit, comme l'eût fait, à l'annonce d'une résolution si surprenante, tout homme, ayant une étincelle de sympathie pour sa femme, le baron lui fit un compliment railleur sur son bon goût, se déclara prêt à divorcer si cela pouvait la rendre heureuse, et promit même de profiter de ses nombreuses relations pour procurer une place à M. Toussaint.

Cette surprenante condescendance demande une explication. M. de Hautchéne avait toujours été un bourgeois d'argent et un joueur effréné. Pendant le dernier hiver, il s'était efforcé, avec une ardeur infatigable, de rétablir sa fortune — pour nous servir de ses expressions — et cela par le jeu avec quelques étrangers énormément riches. Mais il en était arrivé tout autrement: il avait perdu des sommes considérables. Alors, soit pour se distraire, soit dans un but de spéculation, il ressembla toute sa vieille amabilité, la coiffa de son antique couronne de baron, et dans cet appareil éblouissant, il s'approcha de la fille d'un gros capitaliste, laquelle accueillit avec un empressement extrême des hommages qui ne s'adressaient qu'à sa dot.

Avant de quitter Paris, il ruminait déjà toutes sortes d'expédients pour amener Anna au divorce, lorsqu'elle le prévint par sa déclaration inattendue. Il eut peine à dissimuler sa joie, et il remplit aussitôt les formalités nécessaires pour mener rondement l'affaire à bonne fin. Anna et Toussaint, ces bonnes âmes candides et irrédéchies, versèrent des larmes de reconnaissance et d'attendrissement, et se félicitèrent du suprême bonheur dont la perspective s'ouvrait pour eux.

pas longtemps pour que la fortune publique atteigne son équilibre définitif.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés. L'Italie est maintenant livrée à elle-même. Sa responsabilité est égale à la puissance qu'elle a acquise et à la pleine liberté qu'elle a dans l'usage de ses forces. Ce que nous avons fait de grandes choses en peu de temps, accroit pour nous le devoir de ne pas manquer à notre tâche qui est de savoir nous gouverner avec la vigueur requise par les conditions sociales du royaume et avec la largeur voulue par nos institutions. La liberté dans nos institutions politiques, l'autorité dans le gouvernement, l'activité dans les citoyens, l'empire de la loi sur tout et sur tous, porteront l'Italie à la hauteur de ses destinées, à la hauteur de ce que le monde attend d'elle. (Applaudissements généraux.)

Nouvelles du jour.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés ce soir à Paris.

On dit que l'Impératrice partira demain pour Marseille. Un Steamer de l'Etat recevra Sa Majesté et sa suite, composée d'une quinzaine de personnes, et fera voile pour Civita-Vecchia, où il abordera le samedi 22 décembre. Le Souverain-Pontife enverra au-devant de l'auguste voyageuse le cardinal Antonelli et d'autres dignitaires du Vatican.

Sa Majesté habitera le palais de l'ambassade française, préparé dès à présent pour la recevoir. On croit qu'elle restera jusque vers le 10 janvier à Rome. Il n'est pas impossible qu'avant de rentrer en France, Elle ne visite la capitale de l'Italie.

Selon toute probabilité, le Prince Impérial n'accompagnera pas sa mère. Ce ne serait toutefois qu'un retard de quelques mois, le Prince devant aller à Rome pour les fêtes de Pâques, et recevoir la première communion des mains de son parrain, Sa Sainteté Pie IX.

Nous croyons inutile de rapporter les divers bruits mis en circulation au sujet de la « mission politique » que Sa Majesté Eugénie irait remplir à Rome. Pour le moins, ces suppositions sont très-exagérées.

On lit dans le Progrès de Lyon: Nous ne pouvons qu'approuver les nouvelles mesures qui viennent d'être prises pour venir en aide aux ouvriers en soie, si péniblement frappés depuis deux ans.

Un nombre considérable de familles vont se trouver soulagées par l'annulation des emprunts qu'avaient été obligés de contracter leurs chefs lors de la crise qu'a traversée notre fabrique.

En effet, rien que pour les prix au-dessous de 80 fr., on estime que près de 600 chefs d'atelier ou ouvriers pourront profiter de suite des avantages signalés dans la lettre de M. le sénateur Chevreau.

Assurément le don fait par l'Empereur ne pouvait recevoir une meilleure application. Ce que l'ouvrier souhaite avant tout, c'est l'affranchissement de l'instrument de son travail. Grâce aux dernières mesures adoptées, les métiers sont aujourd'hui, sinon tous, du moins la plupart libres et affranchis.

Le projet de réorganisation militaire proposé par le gouvernement de l'Empereur est fort bien accueilli en Angleterre. « La façon amicale dont l'Angleterre accepte l'agrandissement des ressources militaires de la France, disent les correspondances, est la meilleure preuve de la bienveillance et de la sincère amitié dues au caractère et à la politique de Napoléon III. »

Pendant le bal donné ces jours derniers

Cet événement produisit la plus douloureuse impression sur Berthe. « Et tous ces parjures, tous ces liens formés et brisés avec une légèreté si coupable, tous ce scandale aux yeux des hommes, tous ces crimes aux yeux de l'Eternel, tout cela s'accomplit au nom de l'amour ! dit-elle avec une amère tristesse. L'amour, le roi des âmes, dégradé, profané, traîné dans la poussière ! Non ! je ne veux pas cela, lui non plus ! » Mais plus Berthe devenait sérieuse, plus sérieux aussi devenait son amour.

Elle arriva à Vichy, vingt-quatre heures avant la famille de Trémicourt. Elle s'installa dans son ancien logement, et elle apprit que Cyrille avait retenu la maison d'en face. Ce jour fut peut-être le plus heureux de sa vie; elle attendait dans une joyeuse confiance, et non dans une brûlante et pénible agitation. « Mon Dieu ! que Vichy est donc beau ! dit-elle involontairement une couple de fois, en se promenant en voiture, vers le soir, avec Edmond.

Je suis enchanté que tu sois de cet avis, répondit-il, car j'ai résolu d'y passer trois mois chaque été. Je ne connais aucun endroit qui me plaise autant, et je crois que l'air de Vichy m'est encore plus favorable que celui de Vaux. »

Quand ils rentrèrent, Cyrille était sur le pas de sa porte, attendant leur retour avec impatience.

« J'ai l'honneur de vous saluer, Mme la marquise, j'ai l'honneur de vous saluer ! » s'écria-t-il en agitant son chapeau et courant à la calèche pour l'aider à descendre. « Me voici, comme l'année dernière, votre plus humble esclave ! » ajouta-t-il gaiement, quoique l'éclat humide de ses yeux trahit une profonde émotion. « N'avez-vous pas une bonne parole à me

par notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, l'Empereur avait adressé à l'Empereur Alexandre, une dépêche télégraphique datée de Compiègne, dans laquelle, en le remerciant de sa présence au milieu de cette fête, il lui renouvelait l'expression de ses vœux pour le bonheur des jeunes époux et de la famille Impériale de Russie. En réponse à cette courtoisie de notre Souverain, le tzar lui a envoyé le soir même un télégramme par lequel il le remercie à son tour et où il se recommande au souvenir de l'Impératrice Eugénie qui s'était associée aux compliments de son auguste époux.

On écrit de Bordeaux que Mgr Donnet est gravement indisposé depuis quelques jours.

M. le baron de Rothschild vient, comme il le fait chaque année, de mettre à la disposition de l'administration de l'assistance publique, 30,000 bons d'un kilogramme de pain, pour être distribués aux pauvres de Paris.

Plusieurs journaux étrangers avaient prétendu que le duc de Persigny était malade. Rien n'est moins vrai. Le duc de Persigny n'a pas cessé un seul instant de jouir d'une santé excellente.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Par arrêté, en date du 27 novembre dernier, M. le Préfet du Lot a nommé M. Pradines (Jules), percepteur surnuméraire à Cahors, en remplacement de M. Celse qui a reçu de l'avancement.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à M. le Préfet les projets de six stations à établir sur l'embranchement de Cahors à Libos, dans les communes ci-après : de Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzech, Mercuès et d'une gare à Cahors. Elle propose d'ouvrir dans les communes intéressées l'enquête réglementaire sur les projets susmentionnés. Cette enquête sera annoncée dans le courant du présent mois, et ouverte dès le commencement de janvier prochain.

Il faut espérer que le projet d'embranchement de Cahors à Libos, dont le public attend la réalisation, avec une impatience légitime, va entrer dans le domaine des faits.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

46^e Liste.

Commune de Franconles.

- MM. Faurie, maire 2 fr. Barry 25 c. Grimal, maître de poste 2 fr. Baldy, adjoint 30 c. Magot 20 c. Dablanc 25 c. Garrigues 25 c. Delfour 30 c. Arènes 25 c. Boisse du Mas de Sers 10 c. Conquet 15 c. Marrou 13 c. Delfour 10 c. David 20 c. Jouanéry 20 c. Mégès 10 c. Labro 15 c. Seval 10 c. Ve Raynal 10 c. Couderc 15 c. Rouquié 15. Galtié 10 c. Couderc 10 c. Pages 10 c. Bru 20 c. Delsoy 20 c. Mégès 15 c. Lafabrie 30 c. Gaillard 30 c. Magné 10 c. Bru 10 c. Lagrèze 10 c. Labro 10 c. Total. 9 fr. 25 c.

On nous écrit de Castelnaud :

Monsieur le Rédacteur, Il est très-difficile d'avouer qu'on a eu tort. Il paraît que M. le directeur de la Semaine Catholique de Montauban, goûte beaucoup cette maxime, puisqu'il ne peut se résoudre, dans les cas même désespérés, à faire un semblable aveu.

Si M. le curé de Donzac se bornait à trouver, ou plutôt à chercher des excuses, dans la lettre que contient votre dernier numéro, je garderais volontiers le silence, puisque le but que je me suis proposé en écrivant les lignes auxquelles il s'applique, n'est que de constater l'existence d'un miracle de Castelnaud est, en effet, très-ouvertement démenti et la responsabilité de M. le Curé et de

dire ? » demanda-t-il — car elle se taisait de crainte que le tremblement de sa voix ne fût trop éloquent.

« Non ! à qu'elle fin ; répondit-elle, se maîtrisant avec effort et affectant la même gaîté que lui ; vous savez bien que je suis sobre de paroles. »

Pendant leur séparation, un dessein avait mûri dans la tête de Cyrille. Comme il n'avait pu oublier Berthe un seul instant, comme, au contraire, elle prenait de plus en plus racine dans son cœur, il voulait contraindre les événements à lui accorder le bonheur suprême, mais non pas en secret, non pas d'une manière illicite. Si elle l'aimait réellement, comme il osait l'espérer, il se sentait assez d'énergie, assez de patience pour triompher du sort. Ses parents avaient eu le très-vif désir de le marier dans le courant de l'hiver, et à Vichy même se trouvaient alors quelques jeunes filles parmi lesquelles ils se seraient estimés heureux de choisir leur bru. Mais Cyrille repoussait résolument toute allusion de ce genre. Il ne s'occupait que de Berthe, et convaincu que ses hommages ne pouvaient s'adresser qu'à elle, il y apportait autant d'aisance et de franchise que s'il voulait en convaincre également l'univers entier.

L'amélioration de la santé de son père, lui donnant plus de liberté, il voyait Berthe chaque jour, presque à tout heure, sans se laisser entraîner jamais à une parole ou à une action capable de lui causer quelque alarme ou quelque défiance. La passion de Cyrille était d'autant plus muette qu'elle était insurmontable. Il n'avait pas besoin de l'exprimer, car il avait devant lui toute sa vie pour en fournir la preuve.

Berthe voyait beaucoup de monde chez les parents de Cyrille, qui réunissaient souvent l'aristocratie. Elle

M. le Vicaire de cette paroisse est aujourd'hui publiquement sauvegardé.

Mais M. l'abbé Caussanel oublie à certains moments, je crois, qu'il se justifie et se pose en accusateur. — Je vous prie donc d'ajouter aux principaux paragraphes de sa lettre les courtes et calmes annotations que voici :

« J'avais cru plus convenable, à divers points de vue, dit M. le Curé de Donzac, de ne pas répondre à la lettre publiée dans votre n° du 5 décembre, par M. le vicaire de Castelnaud. » C'était convenable à tout point de vue.

« Mais puisque le journal La Vérité qui m'arrive à l'instant (La Vérité n'est, à ce qu'il paraît, qu'un hôte accidentel chez M. le Curé de Donzac), a regu communication de cette lettre, je viens protester contre les assertions qu'elle renferme. Sur la foi de la revue que dirige M. Sicard, le Monde et la Vérité proclament un miracle complètement imaginaire, le Siècle s'en empare et en rit dans son n° du 30 novembre; M. Sicard est en repos. — Le second des journaux que je viens de nommer, ayant reconnu la fausseté de son récit, la confesse noblement et anéantit ainsi les factices irréligieuses que ce faux récit a suscitées; M. Sicard entre en courroux. Cette façon d'agir ne me semble pas régulière.

« M. l'abbé Caussanel — continue l'article que j'analyse — dit que la Semaine Catholique a refusé d'insérer sa lettre; c'est une erreur. »

Suivent quelques mots malheureux que je me garde bien de reproduire, parce que mon intention n'est pas certainement d'humilier M. Sicard; — On peut les lire du reste à la huitième ligne de sa lettre: (Je fournis ces renseignements à vos lecteurs, afin que M. Sicard ne perde pas le bénéfice de son injure supposée que bénéficie il compte y avoir.)

J'ai donc l'honneur de répondre à Monsieur Sicard que je ne crois pas commettre une erreur en affirmant que la Semaine Catholique a refusé d'insérer sa lettre. — Voici les faits, que vos lecteurs les apprécieront: — Par trois fois j'ai écrit à la Semaine Catholique pour la prier de reproduire mes réclamations, ajoutant que certains incidents locaux, rendaient ces réclamations indispensables. — Quinze jours se sont écoulés et deux numéros ont paru, sans qu'il ait été fait seulement allusion à ma demande: Je n'ai été pas étonné de ce temps, gratifié d'une réponse. — Y eût-il jamais refus d'insertion plus positif et moins poli ? — M. Sicard est admirable!

Poursuivons: « Je ne vois pas pourquoi sa lettre aurait été publiée de préférence à celle de M. le curé de Castelnaud qui avait écrit en même temps. » Ce que M. Sicard ne voit pas, il me semble l'entrevoir: C'est peut-être parce que je réclamaux que ma lettre fut insérée, tandis que M. le curé n'a jamais exigé que l'on insérât la sienne, comptant précisément sur la reproduction de celle que je vous avais adressée. Mais je le reconnais, et sans difficulté, il valait mille fois mieux que vous insériez la lettre de M. le curé et que vous rejetiez la mienne: pourquoi donc n'avez-vous inséré ni l'une ni l'autre ?

Encore un grief: « Quand on désire insérer dans un journal, une communication quelconque sur tout une réclamation, c'est à l'imprimeur qu'il faut s'adresser ? N'est-ce pas plutôt au rédacteur ? Or, c'est précisément à l'imprimeur que M. Caussanel a écrit. Pourquoi cela ? Je vais essayer de répondre: D'abord par excès de délicatesse; ayant à censurer l'admission d'un récit miraculeux qu'aucune autorité ecclésiastique n'avait garanti, il me paraissait convenable, décent, de m'adresser à M. Bertuot, qui pouvait être, aux yeux du public, facilement excusable, et non à M. le curé de Donzac, que rien ne pouvait excuser. Je demande bien pardon à M. l'abbé Sicard de l'avoir jugé capable d'être reconnaissant de cette attention et de lui promettre que c'est une faute que, le cas échéant, je ne commettrais plus. — Je pensais, en second lieu, et je pense encore, que pour les articles non signés, M. le gérant d'un journal est seul responsable et j'ai toujours entendu dire que M. Bertuot était gérant de la Semaine Catholique: Si je me trompe que la Semaine Catholique m'excuse. Je ne suis jamais de ses abonnés.

Quant aux difficultés matérielles que présentait l'impression immédiate de ma lettre, de 35 lignes, si j'en crois M. Sicard, de 42 à 45 lignes, si j'en crois le témoignage plus sûr de mes yeux, je les admetts pour le numéro du 4^e décembre, car je suis bon prince, je ne saurais les admettre pour le numéro du 8, pas plus que pour celui du 15 (celui de samedi dernier).

Je devais, m'objecte-t-on encore et enfin, déclarer avant tout que la note évasive rédigée par la Semaine

acquies de l'assurance et devint une femme de salon, autant que le permettait son âme fière et indépendante, qui ne subissait jamais le joug des convenances; c'est-à-dire qu'elle ne jouait jamais la comédie, ne se posait jamais en tendre épouse, en touchante victime, en défenseur de la vertu, ne haussait jamais les épaules sur la perversité et l'immoralité du siècle ne débitait jamais de phrases éblouissantes, et n'exerçait jamais la moindre des mille petites bassesses que la plupart des gens pratiquent sans scrupule pour se rebaisser et abaisser les autres.

Séduit par l'offre de la place de médecin en chef d'un grand hôpital, le docteur Lamoute quitta la famille de Valrive, ce que la marquise trouva d'ailleurs fort naturel. Elle venait de faire la connaissance d'un des premiers médecins de Paris, lequel lui conseilla de se rendre dans cette ville à l'entrée de l'automne, au lieu de retourner à Vaux. « En ce cas, lui dit-il, je traiterai le marquis, j'étudierai son tempérament et sa maladie, et peut-être pourrais-je, sinon le guérir, au moins améliorer sa position, et trouver avant le printemps prochain un confrère que je ne craindrai pas de vous recommander en toute conscience comme un digne successeur du docteur Lamoute. »

Berthe y consentit; elle n'avait pas d'autre parti à prendre. Edmond lui-même, qui n'entendait parler que de Paris, se déclara pour ce voyage avec toute la vivacité dont il était capable, après toutefois que sa femme se fut prononcée.

La suite au prochain numéro.

Catholique ne paraissait assez explicite ni à M. le Curé ni à moi... C'est ce que j'ai fait, Courrier, par courrier... M. Bertuot ne l'ignore pas, et ce qui étonnera M. Sicard ne peut pas l'ignorer lui-même.

Je termine, en laissant pour bouquet spirituel, à M. le Rédacteur de la Semaine Catholique, ces paroles qui lui paraîtront singulières, quand il se dira: « J'ai pourtant gardé le silence plus de quinze jours. »

Trop parler, nuit ! Et puis j'accepte, si Dieu le veut, sans trop de souci, la fin de l'adage populaire:

Trop gratter, cuit ! Je me résume et j'affirme :

1° Qu'il n'y a pas eu de miracle à Castelnaud, et que nous n'avons pas, quoiqu'en dise le siècle, de thaumaturge à volonté ;

2° Que la Semaine Religieuse de Montauban a très positivement refusé, d'insérer la lettre que M. le Curé de Castelnaud et moi lui avons adressée de concert. J'avoue, toutefois, à sa louange, qu'elle semble le regretter.

J'ai l'honneur de me dire, Monsieur le Rédacteur du Journal du Lot, votre très humble serviteur.

L.-F. LÉOPOLD CAUSSANEL, vicaire. Castelnaud-de-Montraiet, le 17 décembre 1866.

COMICE DE LA CIRCONSCRIPTION AGRICOLE DE VAYRAC. — ANNÉE 1867.

Concours de bœufs gras, pour deux bœufs au moins, sans distinction de race ni de provenance.

Une prime de 40 fr., le 17 janvier, à Vayrac. Une prime de 40 fr., le 17 mars, à Vayrac. Une prime de 40 fr., le 27 mars, à Puybrun. Deux primes : 50 fr., et 30 fr., le 17 avril, à Vayrac. Une prime de 40 fr., le 27 avril, à Puybrun.

Moutons gras au nombre de cinq au moins.

Deux primes : 30 fr. et 20 fr., le 17 mars, à Vayrac. Deux primes : 25 fr. et 15 fr., le 27 mars, à Puybrun.

Bœufs d'attelage de un à trois ans.

Trois primes : 20 fr., 15 fr., 10 fr., le 1er mars à Vayrac.

Bœufs d'attelage de trois ans et au-dessus.

Deux primes : 30 fr. et 20 fr., le 1er août, à Vayrac.

Trois portières suittes.

Deux primes : 25 fr., 15 fr., le 1er août, à Vayrac.

Concours de labourage.

Cinq primes : 30 fr., 25 fr., 20 fr., 15 fr., 10 fr. Le jour de ce concours sera ultérieurement fixé.

Enseignement agricole dans les écoles primaires.

Ce concours comprendra un examen oral et une composition écrite sur des questions agricoles ; des primes consistant en argent et en livres seront accordées aux élèves qui répondront le mieux, ainsi qu'aux instituteurs qui auront le mieux préparé leurs élèves.

Ce concours aura lieu à Vayrac, dans la salle de la Mairie, dans le courant du mois d'août.

Le président du comice, D'APIAS DE BLANAT.

Le secrétaire, DU BOUSQUET-LABORDERIE.

On nous écrit de Vayrac :

Les bas prix de vente des céréales de l'avant-dernière récolte n'entraveront nullement la prospérité de l'agriculture de notre localité.

La quantité de récolte suppléait au bas prix. Depuis quelques années, plusieurs circonstances avaient favorisé l'affluence du numéraire dans la localité.

La concession des immeubles pour la construction du chemin de fer, avait fourni à bien de propriétaires d'assez fortes valeurs. La classe ouvrière y avait puisé des sommes considérables pour la confection des travaux de toute nature. La vente de toute espèce de bétail avait profité à toutes les classes de l'échelle agricole. Aussi la propriété avait atteint, dans ses prix, une valeur très élevée.

Les prix des fermages des terres n'étaient nullement en rapport avec l'intérêt des capitaux d'achat, preuve de prospérité agricole.

Le commerce intérieur de la localité se ressentait du bien-être de la population rurale.

Telle était à peu près l'état de la situation générale quand les pluies du printemps et de l'été derniers affaiblirent la végétation de nos blés, rasèrent les prairies et ravinèrent nos vignes ; la grêle ajouta aussi ses ravages ; par toutes ces causes, le produit de nos céréales a été faible, le vin d'une qualité inférieure.

Tel est le court résumé de la campagne agricole de la présente année.

Cependant cet état de choses paraît s'améliorer : Les bons prix et les ventes faciles de toutes espèces de bétail, le prix élevé des cerneaux, leur vente facile ainsi que les prix élevés du froment, donnent à l'agriculture des ressources inattendues. La propriété n'a pas fléchi, comme on croyait, dans sa valeur, et l'on peut prendre pour prix moyen des terres de 4,000 à 4,500 fr. l'hectare et les deux prix extrêmes de 2,000 à 9,000 fr. l'hectare.

Les jeunes bœufs ont eu de très-bons prix et des ventes rapides à la foire de Vayrac, 17 décembre présent mois. Les bœufs gras exposés en vente ont eu de bons prix. 700 à 750 hectolitres de cerneaux étaient exposés sous la halle ; la vente a débuté à 28 fr. l'hectolitre ou 7 fr. les 10 kilos ; mais aussi considérable que fut le nombre de fabricants d'huiles acheteurs, les prix fléchirent et s'arrêtèrent au prix moyen de 6 fr. 75 c. les 10 kilog. ou 27 fr. l'hectolitre ; prix extrêmes, 6 fr. 25 c. à 7 fr. 25 c. les 10 kilog. ou 25 fr. à 29 fr. l'hectolitre.

La vente du froment débuta au prix de 22 fr. l'hectolitre et arriva, sur le déclin du marché, au prix de 24 fr.

Conseil Général

SESSION DE 1866

Séance du 31 août 1866. (Suite).

Curage des cours d'eau. — Vu des Conseils d'arrondissement de Figeac et de Gourdon. — Les Conseils d'arrondissement de Figeac et de Gourdon ont émis les vœux, relativement au curage des cours d'eau :

l'un, que les travaux de curage des ruisseaux soient faits plus conformément aux intérêts qu'ils sont destinés à favoriser ; l'autre qu'ils soient faits par voie d'association syndicale.

M. le Préfet prend la parole à cette occasion et dit que le curage des ruisseaux a été toujours l'objet de sa sollicitude ; que les projets en sont examinés avec soin soit par lui, soit par les agents du service hydraulique, et qu'ils ne sont mis à exécution qu'après que toutes les formalités voulues par la loi ont été remplies et que toutes les parties intéressées ont été mises à même de faire connaître leurs réclamations.

Un membre fait observer que, sans contester d'ailleurs l'utilité des syndicats ni la justesse du principe adopté pour la répartition des frais, les travaux projetés pour le curage et l'indigement de la Tourmente ont soulevé des réclamations à peu près unanimes, que des pétitions à S. M. l'Empereur, à M. le Ministre des travaux publics, à M. le Préfet se signent dans toutes les communes intéressées, pour demander le rapport du décret qui a autorisé ces travaux, et que l'Administration se borne à un simple curage à vieux fond et à vieux bord du ruisseau de la Tourmente, en employant toujours d'ailleurs la voie syndicale.

M. le Préfet répond qu'il n'ignore pas que la question a causé une certaine émotion, que du reste, les réclamations à cet égard sont parvenues, il y a à peine deux jours à la Préfecture ; que l'opération dont il s'agit n'est, en définitive, que l'application des dispositions d'un décret rendu à la suite d'une longue information, à laquelle chacun des intéressés a été appelé à prendre part ; que, d'ailleurs, sa sollicitude va se porter, au plus tôt, sur l'examen de cette phase de la question.

Un membre dit qu'il ne comprend pas pourquoi on veut exiger que tous les travaux de cette nature se fassent par voie d'association syndicale ; qu'il habite une contrée où, en fait de curage, des propriétaires, en s'entendant entre eux, ont obtenu de bons résultats sans avoir formé de syndicat, mesure qui entraîne toujours des longueurs.

Après cette discussion, le Conseil donne son approbation au vœu émis par les Conseils d'arrondissement de Figeac et de Gourdon.

Sous-Chapitre 22, article 2. — Conformément à la proposition qui lui en est faite par M. l'ingénieur et M. le Préfet, le Conseil général décide qu'une somme de 432 fr. 08 c., provenant des fonds libres des crédits ouverts au budget de 1865, sera employée, à titre de supplément des indemnités extraordinaires inscrites au sous-chap. 15, en faveur des conducteurs et autres agents, et figurera à l'art. 2 du sous-chap. 22.

Chemin de fer d'intérêt local. — Etudes et enquêtes. — Un membre de la 3e commission fait le rapport sur les chemins de fer d'intérêt local, et, à ce sujet, il expose que, dans la session de 1865, le Conseil général, ayant à se prononcer sur l'utilité qu'il y aurait à construire une de ces voies ferrées entre Gramat et Montauban, par Cahors, décida que des études préliminaires seraient faites et pour subvenir aux frais que ces études pourraient occasionner vota une allocation de 5,000 fr., à laquelle devait s'ajouter celle de 4,000 fr., affectée par le Conseil municipal de Cahors, aux mêmes études.

En vertu de cette décision, M. l'Agent-voyer en chef, ajoute M. le Rapporteur, a commencé les études et a apporté dans cette opération ce zèle et cette intelligence que l'Assemblée départementale a eu si souvent l'occasion d'apprécier. Si dans le court intervalle des deux sessions il n'a pu recueillir les renseignements suffisants pour fixer le Conseil sur l'importance de l'entreprise qu'il s'agit d'accomplir, et sur les charges que son exécution imposerait au département, il a pu du moins lui soumettre un travail digne de fixer son attention, et qui a prouvé à la 2e commission l'activité infatigable qui avait déployé dans l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée. La 2e commission qui a eu à examiner le résultat de ces études, et qui a été frappée du soin avec lequel elles ont été faites, serait d'avis qu'elles fussent continuées et qu'on y employât le résidu du crédit voté en 1865, et qui s'élève à 3,717 fr., une somme de 1,283 fr. ayant été dépensée pour les travaux faits dans le courant de cette année, et d'ouvrir immédiatement l'enquête prescrite par le titre ter de l'ordonnance du 18 février 1834.

(La suite au prochain numéro).

L'automne, dans lequel nous sommes encore, finira le samedi, 22 de ce mois, à une heure moins une minute du matin, pour faire place à l'hiver.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

J.-D. CRAYSSAC, rue de la Mairie, à Cahors

L'ATHÉISME ET LE PÉRIL SOCIAL, par Mgr. DUPANLOUP, évêque d'Orléans. — 1 volume in-8° 4 fr. 50

LES ODEURS DE PARIS, par LOUIS VEUILLOT. 5e édition — 1 volume in-12 4 fr. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

16 décembre Talayssat (Marie), à la Citadelle

48 — Fournié (Félix), Port-Bullier.

48 — Francés (Jeanne-Madeline), rue du Pot.

48 — Soulié (Louise), rue Brives.

Mariages.

47 décembre Constant (Jeu-Gabriel-Emile), et Lestrade (Louise).

Décès.

45 décembre Nègre (Baptiste), cultivateur 34 ans, à Lacapelle.

48 — Clavières (Marie), 63 ans, (hospices).

48 — Fabre (Marianne), 60 ans, à St Cirice.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS. Séance du 19 décembre 1866.

12 versements dont 1 nouveau 1,106 »

41 remboursements dont 3 pour solde 2,339 43

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucins, n° 19, à Paris.

Septième compte-rendu de l'œuvre du catholicisme en Pologne. — Opérations de la seconde année. — (Novembre 1865. — Novembre 1866.)

Paris 24 novembre 1866. Les recettes et les dépenses de l'œuvre pendant la seconde année de son existence, ont atteint les chiffres suivants :

Table with 2 columns: RECETTES and DÉPENSES. Rows include Recettes diocésaines (124,755 fr. 20 c.), Recettes particulières (7,039 10), Total des recettes (131,794 fr. 30 c.), and Total des dépenses (127,381 fr. 50 c.).

L'excédant des recettes sur les dépenses a donc été de 4,412 fr. 80c.

En ajoutant les dépenses de la seconde année à celles de la première année, nous atteignons le chiffre total de 250,365 fr. 50 c. (i). Il suffit de jeter les yeux sur les chiffres précédents pour avoir l'énorme disproportion qui sépare les recettes particulières des recettes diocésaines. Les premières ne sont pas la dix-septième partie des secondes. Celles-ci proviennent encore des aumônes jubilaires de l'année précédente accordée à l'œuvre dans un certain nombre de diocèses. Cette ressource est maintenant, ou va être bientôt épuisée, et malheureusement nous sommes loin d'avoir terminé notre tâche à l'égard de la nouvelle émigration. Bon nombre de Polonais qui avaient depuis 1833, trouvé du travail et des moyens d'existence dans plusieurs Etats allemands, et particulièrement en Saxe et en Bavière, ont tout d'un coup perdu ces ressources au moment où la guerre a éclaté. La plupart ont pris alors le chemin de la France, toujours confiants dans son hospitalité, et dans une charité que, depuis bientôt quarante ans, rien n'a pu lasser.

Table with 2 columns: (1) 1re année de l'œuvre (422,984 fr.), 2e année (127,381 50), Total (550,365 fr. 50)

Que pouvions-nous faire à l'égard de ces nouveaux venus, sinon de les accueillir de notre mieux, et de les aider à retrouver en France ce qu'ils venaient de perdre à Dresde ou à Munich ? Nous nous sommes donc en réalité trouvés en présence d'un nouveau flot d'émigration, et il nous a fallu reprendre, à peu près dans les mêmes conditions, cette œuvre d'assistance et de patronage par laquelle nous avions débuté au mois d'octobre 1864. De là, pour nous, des dépenses considérables, aggravées encore par les nombreuses maladies dont beaucoup d'émigrés ont été atteints pendant l'automne.

Au milieu de ces préoccupations et de ces dépenses inattendues, nous n'avons cessé de faire face aux besoins les plus pressants des anciens blessés, des apprentis et des étudiants. Le subside mensuel donné à ces derniers par l'administration n'ayant point été augmenté, nous avons fait, pour les aider à poursuivre leurs études de droit et de médecine, des efforts extraordinaires, que nous ne pourrions continuer longtemps.

Les intérêts religieux de l'émigration ont aussi été de notre part l'objet d'une constante sollicitude, et dans cette sphère, nous n'avons pas restreint notre action à la seule fraction de l'émigration établie en France. Mais les missions polonaises de Londres et d'Andrinople ; la Congrégation des Résurrectionnistes, si dévouée aux travaux d'apostolat pour tous les polonais exilés de leur patrie ; et la fondation récente de la succursale de l'hospice de St-Casimir, ont obtenu à plusieurs reprises de notre Comité d'importantes allocations. — Avec plus de ressources, nous aurions aimé à faire davantage pour favoriser le développement d'œuvres si intéressantes, si utiles, et en même temps si pauvres.

Il y a six semaines, nous nous disposions à prendre la plume pour tenir nos bienfaiteurs au courant de nos travaux, et pour solliciter leur zèle charitable à l'approche d'un nouvel hiver. Mais en présence du terrible fléau qui est venu désoler la France, amonceler des ruines dans un si grand nombre de départements, et rendre indispensable une souscription nationale pour venir en aide à de si pressantes misères, nous avons senti qu'il valait mieux nous taire et attendre. C'est en de telles circonstances que la reconnaissance de la Pologne eût aimé à se manifester en faveur du pays qui est devenu pour elle une seconde patrie. Mais hélas ! ses enfants toujours exilés, errants, réduits à la condition la plus précaire, n'ont pu que joindre leur obole aux dons de la France et se remettre pour eux-mêmes à cette divine Providence dont ils savent bien qu'ils ne seront jamais abandonnés.

Le Directeur général de l'œuvre, Adolphe PERRAUD, Prêtre de l'Oratoire, Professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, 11, rue du Regard

Jurisprudence.

A qui appartient les cloches d'une commune rurale ? A qui appartient le droit de les sonner ?

On a vu beaucoup de contestations et même de conflits violents et regrettables sur ce sujet dans diverses provinces.

Dans le département de la Meurthe, le préfet et l'évêque viennent de décider la question

d'un commun accord. Les cloches étant des tinées au culte, ce sont les curés qui en auront la police. Les maires n'auront droit d'en réquérir l'usage et de les faire sonner qu'en cas d'incendie, d'inondation, d'invasion des ennemis ou de danger public.

Il serait bon que l'autorité civile et l'autorité religieuse en fissent autant partout.

Le même concert serait surtout utile relativement à la police des cimetières, qui soulève aussi des conflits dont la religion et la concorde ont beaucoup à souffrir.

La transformation d'un ancien cours d'eau en canal creusé de main d'homme ne suffit pas pour faire perdre aux riverains les droits qu'ils tiennent des articles 644 et 645, alors qu'il n'est pas établi que cette transformation ait eu lieu par le fait et pour le profit exclusif d'un usinier inférieur. — Ainsi décidé le 3 décembre par la Cour de cassation.

Le voyageur blessé par suite d'un accident de chemin de fer n'est pas tenu de prouver la faute de la Compagnie ; c'est, au contraire, à celle-ci qu'incombe l'obligation de prouver les faits qui la déchargeraient de sa responsabilité.

Spécialement, la circonstance que l'accident est survenu par suite de la rupture du bandage d'une roue présentant les apparences d'une bonne fabrication et reçu après les épreuves d'usage, ne constitue ni cas fortuit, ni force majeure à la décharge de la Compagnie.

Ainsi décidé par arrêt de la Cour impériale de Paris, du 27 novembre 1866.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

D'après ce qu'on nous écrit de Paris la farine est redescendue à 73,50 et même 73 fr. (les 157 kil.) C'est la conséquence de la réaction en baisse qui s'est manifestée sur le marché intérieur. Un mouvement analogue est à observer à l'étranger. Prenons donc notre parti, producteurs et consommateurs, d'une situation qui persistera, sauf accident, durant la campagne 1866-67. On tournera en hausse ou en baisse, autour des prix actuels, on s'en écartera peu d'ici à la future moisson.

C'est comme à l'égard du vin. Parce qu'il y a eu de l'avantage depuis novembre (en moyenne 10 fr. par fût), les détenteurs ne sauraient compter sur une hausse progressive. Caves et celliers on pleins, et lorsqu'on verra que les acheteurs résistent, force sera bien de se contenter du prix, d'ailleurs convenables, qui s'est établi après vendanges. Supposez au mois d'avril les bourgeois nombreux, et pas de gelée, on ira au-devant des marchands que l'on refuse d'écouter aujourd'hui.

Quant aux alcools, rien de nouveau. Les 3/6 betterave sont cotés sur la place de Paris, en disponible, 59 fr. (l'hect.) Les Languedoc, bien tenus, font 87 à 88 fr. On est assez content, dans les Charentes, des affaires traitées soit avec Paris, soit dans l'étranger.

Le marché aux huiles reste languissant. Les cours sont difficiles dans les 99 fr. (les 100 kil.) La graine, peu demandée, fait de 27,50 à 28 fr. (l'hect.)

On s'aperçoit pour le commerce du bétail, du voisinage des fêtes de Noël. Soit à Paris (marchés de Sceaux et de Poissy), soit dans les départements (premières foires hivernales,) bien que les apports atteignent des chiffres considérables, le placement s'opère avec facilité et suivant de bons prix pour toutes les espèces. Il n'a pas paru cette semaine au marché central, moins de 4,000 bœufs et 30,000 moutons. A la Chapelle, on a amené jeudi 4,155 porcs, qui ont trouvé preneurs au cours moyen de 1 fr. 20 c. (le kil.)

En somme, et tout compensé, l'année 1866 n'aura été mauvaise ni pour le propriétaire ni pour le fermier, ni pour l'herbager, ni pour le vigneron.

MOUVEMENT DES MARCHÉS.

Marseille. — Blés ventes 20,000 hectolitres. Demandes modérées. Importations nulles.

Bordeaux. — Marché bien approvisionné. Vente lente. Baisse de 25 c. par hectol.

Rouen. — Marché faible. Hausse de 27 c. sur le blé de 62 c. sur le seigle.

Strasbourg. — Bon approvisionnement. Vente facile. Blé d'Alsace 37,50. Blé de Hongrie 37 fr.

Toulouse. — Marché bien approvisionné. Affaires actives. Blé en hausse de 75 c. par hectol.

Aras. — Bon marché. Blé très ferme.

Amiens. — Marché garni. Vente lente. Baisse sur le blé de 50 à 75 c. par hectol.

Angers. — Blés tenus à des prix impossibles avec peu d'offres.

Beauvais. — Approvisionnement fort ; vente active. Baisse.

Blois. — Marché considérable ; activité aux achats.

Hausse de 50 c. sur les blés. Cambrai. — Marché fort. Vente active; légère baisse sur le blé. Chartres. — Bon approvisionnement. Blé sans variations. Dijon. — Fort marché. Blé ferme. Laval. — Marché faible. Metz. — Blés vendus en baisse de 77 c. Orléans. — Bon marché. Blé de 24 à 27, 25 l'hect. en hausse de 75 c. Reims. — Affaires assez animées. Hausse de 50 c. sur le blé. Rennes. — Blé 51 fr. les 165 kil.; baisse de 1 fr. Valenciennes. — Marché fort animé. Vente active. Blé sans variation. Liverpool. — Peu de monde au marché. Blé et farine fermes.

Faits Divers

La cour d'assises de Tours vient de condamner Pichard aux travaux forcés à perpétuité et sa servante Marie à cinq ans de la même peine pour avoir fait manger par une truie l'enfant à peine né de cette fille abominable. Les débats ont en effet révélé que ce monstre de fille-mère n'était pas encore délivrée quand elle a donné son enfant à la truie. —D'après une correspondance du Journal de Toulouse, il paraît que tout ne serait pas fini dans l'affaire de quadruple assassinat de Labastide-Besplas. Un complice de Jacques Latour et d'Andouy, dit l'Hercule, qui avait échappé jusqu'à ce jour aux actives recherches de la justice, le nommé Pierre Sanlot, dit l'Enfant de troupe, vient, dit-on, d'être arrêté à saint-Gaudens. Cet individu aurait été confronté avec la femme Monié, témoin dans l'affaire, qui l'aurait reconnu pour le charlatan avec lequel Andouy avait eu, devant elle, une conversation singulièrement significative au sujet de M. de Lassalle, la principale victime du crime commis au château de Baillard.

—Parmi les nombreuses publications de cette année, nous croyons être agréables à ceux de nos lecteurs qui seraient embarrassés dans leur choix, en leur signalant les belles éditions des éditeurs FURNE, JOUVET ET C^e, 45, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Nous leur recommandons: Les MERVEILLES DE LA SCIENCE, ou description populaire des inventions modernes, par LOUIS FIGUIER: 1 magnifique volume gr. in-8 Jésus, illustré de 400 gravures. Broché 10 fr.; relié, 15 fr.

La CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE par les Normands; d'AUGUSTIN THIERRY. 1 beau volume grand in-8, illustré de 35 gravures tirées à part. Broché 12 fr.; relié 17 fr.

DON QUICHOTTE DE LA MANCHE, par MICHEL CERVANTES. 1 très-beau volume grand in-8 Jésus, illustré de 160 superbes gravures. Broché, 8 fr.; relié, 13 fr.

LES SAINTS ÉVANGILES, traduction de LEMAITRE DE SACY. 1 splendide volume grand in-8 Jésus, tiré à deux teintes, avec encadrement à chaque page, orné de 103 grandes compositions, d'ornements divers et de 10 magnifiques gravures sur acier. Broché, 20 fr.; relié 26 fr.

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN, traduction de TH. GAUTIER FILS. 1 beau volume illustré de 155 gravures, par GUSTAVE DORÉ. Relié en toile avec plaques or, tranches dorées, 7 fr.

Sur demande affranchie, le catalogue complet de toutes les publications de cette importante maison est adressé FRANCO, et les divers ouvrages contre leur prix en timbres ou mandat poste.

Un nouveau tremblement de terre vient d'être constaté dans le Midi de la France. Le 11 décembre, à 10 heures 45 minutes du matin, une forte secousse de tremblement de terres est

fait sentir à Saint-Pé-de-Bigorre. Sa durée a été de 6 à 8 secondes, et un peu avant on avait entendu un bruit sourd se propageant de l'ouest à l'est.

À l'intérieur des maisons, les planchers craquaient comme s'ils eussent été prêts à se disloquer, les meubles oscillaient et les portes s'agitait dans leurs encadrements.

L'impression de frayeur produite sur la population par ce tremblement de terre a été très-vive, et beaucoup de personnes disaient qu'elles venaient de perdre leur confiance innée dans la stabilité du sol.

Des secousses oscillatoires de même nature ont été observées dans plusieurs communes du département des Basses-Alpes.

—M. le chef de l'exploitation de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fait connaître que S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a pris, le 15 novembre 1866, une décision qui interdit tout transport de poudre par les trains contenant des voyageurs, et que MM. les inspecteurs principaux sont chargés d'assurer l'exécution de cet ordre.

—Un nouveau cas d'hydrophobie vient de se produire à Clairac.

M. Jean Aillen, propriétaire, âgé de 57 ans, est mort, le 10 courant, de cette terrible maladie.

Il avait été mordu, le 7 avril dernier, le même jour et par le même chien que M. Feydit, dont nous avons annoncé la mort le 31 juillet.

M. Aillen s'était fait cautériser, nous dit-on; mais beaucoup trop tard. Il avait aussi mangé l'homelette (remède du pays).

Il a succombé dans d'horribles souffrances.

AFFECTIONS DE POITRINE.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP

et la PATE DE NAFÉ de Delaungrénier sont les peccoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

UN TIRAGE EN JANVIER. — GRANDES LOTERIES AUTORISÉES — VOULEZ-VOUS 350,000 fr. POUR VOS ETRENNES Adresser immédiatement TROIS FRANCS (mandat de poste ou timbres-poste) AU DIRECTEUR DU BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris, et vous recevrez douze billets pour toutes chances de gain de 552 lots. — 3 gros lots de 100,000.—100,000.—150,000 fr. (350,000 fr. AVEC VOS 12 BILLETS vous aurez toutes chances de gain de tous tirages Demandez immédiatement vos billets si POUR VOS ETRENNES VOUS VOULEZ 350,000 fr.

Etude de M^e Bruny, avoué à Gourdon. La nouvelle adjudication des biens immeubles de Jean Sindou, fils, propriétaire au village du Bout, commune de Caniac, aura lieu, le 8 janvier 1867, au tribunal civil de Gourdon.

Etude de M^e Ayzac, avoué à Gourdon. La femme Marie Bru a formé une demande en séparation de biens contre son mari, Charles-Paul Blanc, chaudronnier, demeurant à Labastide-Murat. La demande sera portée devant le tribunal de Gourdon. (Gourdonnais, n^o 1025.)

Etude de Me Vidal, avoué à Figeac. La femme Anne Fillol, demeurant à Campagne, commune de Camburat, a formé sa demande en séparation de biens contre Jean-Baptiste Colomb, cultivateur et charbon, son mari. La demande a été portée devant le tribunal de Figeac. (Echo du Quercy, n^o 80.)

Pour tous les articles et extraits non signés: A LAYTOU

LA LIBERTÉ

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE, format du Siècle et de la Presse.

Ne coûtant dans les départements, que 54 fr. par an au lieu de 64 fr. — Différence: 10 fr.

Bureaux d'abonnement et de rédaction: Paris, rue Montmartre, 123.

Propriétaire unique et Rédacteur en chef: ÉMILE DE GIRARDIN.

Aucun succès de journal politique quotidien soumis au timbre n'a jamais égalé celui de la Liberté; puisque, de 286 abonnés, son chiffre de tirage, en quelques mois, a dépassé cinquante mille exemplaires. Ce succès s'explique:

- 1^o Par son prix de 54 fr. au lieu de 64 fr.; 12 fr. 50 par trimestre;
2^o Par la sûreté de ses informations et la multiplicité de ses correspondances;
3^o Par la variété de sa rédaction, qui n'a d'égale que celle des journaux américains.

LES 365 MENUS DU BARON BRISSE

Calendrier gastronomique pour l'année 1867.

UN MENU PAR JOUR

Avec 1,000 Recettes empruntées aux meilleurs praticiens de l'ancienne école. — (Les Menus de l'année 1867 ne sont pas les mêmes que ceux de l'année 1866.)

UN TRÈS BEAU VOLUME DE 396 PAGES, IMPRIMÉ PAR PLON.

CE VOLUME, QUI PARAITRA D'ICI AU 31 DÉCEMBRE, NE SE VENDRA A AUCUN PRIX, IL SERA EXCLUSIVEMENT DONNÉ

A tous les Abonnés NOUVEAUX de la LIBERTÉ de Paris et des Départements, et à tous les Abonnés ACTUELS le jour de leur renouvellement.

Les Abonnés des Départements qui s'abonneront ou qui renouvelleront pour six mois le recevront FRANC DE PORT.

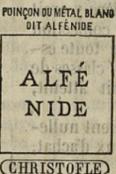
Les Abonnés des Départements qui s'abonneront ou qui renouvelleront pour trois mois seulement devront ajouter 50 centimes pour le port.

ORFÈVRERIE CHRISTOFFLE

MANUFACTURES: A PARIS, rue de Bondy, 56; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE),

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avions compris que l'avenir de l'orfèvrerie argentée résidait tout entier dans les soins apportés à sa fabrication, la régularité du titre de l'argenterie, et la garantie des produits par nos marques de fabrique. — Le succès obtenu n'a fait que nous affirmer dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de bons produits, au meilleur marché possible, aussi, quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait journellement de Notre représentant est: à Cahors, MM. Mandelli, frères.

notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les inscriptions ci-contre. — La meilleure des garanties pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.



AVIS

Le Sieur BRUNO, Horticulteur, praticien, Elève de M. HARDY, directeur des pépinières Centrales du Gouvernement en Algérie.

Qui a habité longtemps les départements du Gers de la Gironde, et de Lot-et-Garonne, où il s'est occupé du tracé des Jardins, de la taille et de la direction des Arbres, qui réside à Cahors où déjà beaucoup de personnes de la ville ou du département lui ont donné la direction de leurs plantations,

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qui voudront bien lui accorder leur confiance et l'employer soit pour le tracé des Jardins en tous genres, soit pour le levé des Plans, soit pour des Constructions Rustiques, Kiosques, Ponts, Grottes, Bassins, Rocailles, Montagnes Russes, soit pour la taille des arbres et leur pincement, en un mot à tous les ouvrages que comporte la profession d'horticulteur, d'arboriculteur et de jardinier paysagiste, qu'il se tient à leur disposition et qu'il se rendra chez eux pour y travailler à la journée ou à forfait.

MM. les propriétaires trouveront dans son Etablissement, situé à la Brasserie, Rivière du Pal à Cahors, toutes espèces d'arbres fruitiers d'alignement et d'arbustes. Il y a aussi des Magnolias, des Connifères et des Rosiers nouveaux. Il répond des espèces qu'il fournit et de leur reprise.

Les Arbres qu'il a l'honneur d'offrir à MM. les propriétaires, sortent des pépinières du Gers où le terrain est loin d'avoir la fertilité des terrains de la rivière du Lot, ce qui est un grand avantage pour la réussite des plantations. Il a deux variétés de sergent, en deux variétés, greffes sur prunier miobolant, qui, comme on le sait, ne pousse plus de rejetons, n'est pas sujet à la gomme. — m. Le Sieur Bruno prend des jardins à l'entretien.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC. Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

CAFÉ DES GOURMETS

AROME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE FORCE ET — PREMIÈRE MARQUE —

La seule médaille d'honneur a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de Londres 1852 à MM. TREBUÏEN frères, fournisseurs du Buffet français au palais de l'Exposition, pour l'excellence de leur Café des Gourmets. Ce délicieux produit

est pas un café indigène: c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; le st garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chlorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 4,810, 439 KILOS, s'est élevée en 1865 au chiffre de:

Un million neuf cent vingt mille six cent kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil,

Trois cent sept millions trois cent cinq mille six cent tasses. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle.

Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre: Se trouve à Cahors, dans les principales maisons d'épicerie.

VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES et A VOLONTÉ. PROBITÉ et EXACTITUDE.

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlines, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA: — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

Rhumatismes, Goutte.

L'Ouate chimique anti-rhumastimale du Dr Pattison soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte, les Rhumatismes de toute sorte, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge. — En rouleaux à 2 fr. et à 1 fr. Chez M. VINEL, pharmacien, à Cahors.

PLUS DE MAUX DE DENTS

Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la laine dentifrice brevetée, s. g. d. g. de Bergmann et Cie, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet: un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinel.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n^o 55.

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison.

Par le Dr JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182. 4^e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr.; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'Auteur, BRESSON, lib. 26, rue de l'Arche-vevêque, et les principales lib. de Paris, des départ. et de l'étranger. Du même auteur: Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES

Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.

10^e édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Piérite. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'exès. Hydrocèle. Maladies des femmes. Trétemens. Hygiène. Préservatifs. Prix: 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitemens, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Affranchir.)

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CAMBONAT; à Puy-Léodque, DELBREIL; à Gagnac, LAFON-BESSIERRE, etc.; à Gourdon, CABANÉ. Le propriétaire-gérant A. LAYTOU